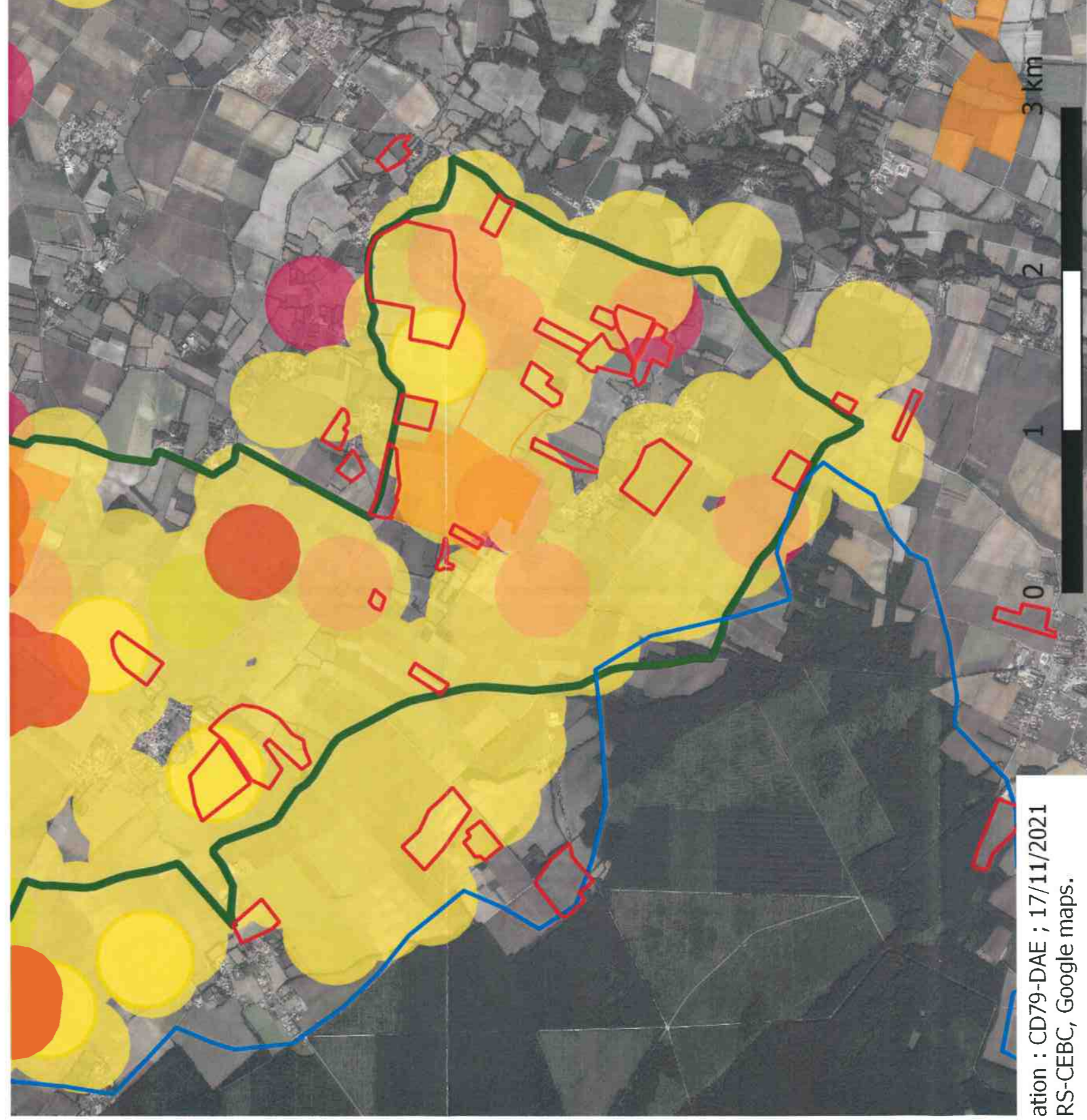


**ZPS Plaine de Niort Sud-Est  
Dossier plan épandage porcin  
Enjeux avifaunistiques**



**Légende**

- Epannage\_Ci
- Enjeu avifaune
- Zones à fort
- Zone de repr
- de l'Outarde
- Zone de repr
- de l'Oedicnèr
- Zone de repr
- de la Pie-Grik
- Zone de repr
- du Busard Cè

ation : CD79-DAE ; 17/11/2021  
RS-CEBC, Google maps.

## **Annexe 4. CALCUL DES STOCKAGES (DEXEL)**



# PCAE

## Vérification des capacités des ouvrages de stockage des déjections ou de traitement des effluents

### Projet

*Exploitation et site(s) concernés par ce projet*

**EARL LES TROIS CHÊNES**  
Gratteloup  
Gratteloup  
Secondigné sur Belle

<i>Nom du site</i>	<i>Lieu dit</i>	<i>Commune</i>
Gratteloup	Gratteloup	Secondigné sur Belle

*Organisme et technicien ayant réalisé ce projet*

**Sylvain CODARINI**  
**Cooperl Arc Atlantique**  
**27/09/2021**

Document élaboré d'après la méthode **DeXEL**



2 - Descriptif du cheptel - Porcins

Effectif moyen ou places (truies), Catégorie animale Unité de fonctionnement Déjections produites	animaux produits alim. teneur moy. indicative	Bâtiment	Plein-air	Stockage
960 Porcelet post-sevrage 8-30kg PSNOV Caillebotis intégral + Lisier	5760 /an 6,0 bandes biph. / Alimentation sèche 2,6 kgN/m³	2 133 kgN 828 m³		PREFPSNOV
360 Porcelet post-sevrage 8-30kg PSEXIS Caillebotis intégral + Lisier	2160 /an 6,0 bandes biph. / Alimentation sèche 2,6 kgN/m³	800 kgN 310 m³		PREFPSEXIS
520 Porc charc. ap. post-sev. 30-118kg ENGRNO Caillebotis intégral + Lisier	1750 /an 3,4 bandes biph. / Auge + abreuvoir intégr 8,1 kgN/m³	4 584 kgN 566 m³		PREFPCNOV
1440 Porc charc. ap. post-sev. 30-118kg ENGREXI Caillebotis intégral + Lisier	4800 /an 3,3 bandes biph. / Auge + abreuvoir intégr 8,0 kgN/m³	12 574 kgN 1 566 m³		PREFPCEXIS
8 Truie allait. maternité MATERN Cases indiv. - caillebotis + Lisier	biphase 1,8 kgN/m³	95 kgN 52 m³		FOSSEEXIS
40 Truie allait. maternité MATERE Cases indiv. - caillebotis + Lisier	biphase 1,8 kgN/m³	475 kgN 259 m³		FOSSEEXIS
24 Truie attente saillie VERRAT Caillebotis intégral + Lisier	biphase 2,6 kgN/m³	230 kgN 89 m³		PREFVERR
6 Cochette quarantaine VERRAT Caillebotis intégral + Lisier	biphase 2,6 kgN/m³	39 kgN 15 m³		PREFVERR
3 Verrat présent VERRAT2 Caillebotis intégral + Lisier	biphase 3,3 kgN/m³	43 kgN 13 m³		PREFVERR
65 Truie confirm./gestante GESTEX Case complète couverte - litière raclée + Fumier de litière raclée + Purin	biphase 5,7 kgN/t 2,0 kgN/m³	864 kgN 130 t 64 m³		FUMIERE FOSSEEXIS
56 Truie confirm./gestante GESTPRC Case complète couverte - litière raclée + Fumier de litière raclée + Purin	biphase 5,7 kgN/t 2,0 kgN/m³	745 kgN 112 t 55 m³		FUMIERE FOSSEEXIS
9 Truie attente saillie BLOC IA Caillebotis intégral + Lisier	biphase 3,3 kgN/m³	86 kgN 26 m³		PREFIA
14 Cochette quarantaine BLOC IA Caillebotis intégral + Lisier	biph. / Auge + abreuvoir intégr 3,3 kgN/m³	91 kgN 28 m³		PREFIA
10 Cochette quarantaine QUARANT Cases collect - litière acc - gestantes + Fumier de litière accumulée	biph. / Auge + abreuvoir intégr 3,1 kgN/t	47 kgN 15 t		FUMIERE
<b>Total</b>		22 806 kgN		ED = Epannage Direct

227

**PCAE (projet)**

Projet réalisé chez : EARL LES TROIS CHÊNES  
par : Sylvain CODARINI

**3 - Détail des quantités à épandre, imports / exports**

Stockage, Epannage direct, Import		Quantités annuelles		Surfaces épandues																
		kgN	t, m³	kgN/t, m³	en propre	mis à disp.	t, m³ /ha /an	sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	jun	juil	aoû	
<b>FUMIERE</b>	Fumière couv. avec 2 murs	M+A	1 415	257 t	5,5 /t	5,40 ha		15,0 t						mar						
					♦ Mais	13,30 ha		13,1 t						mar						
					♦ Autres	5,40 ha	25,00 ha	30,8 m³						mar						
<b>FOSSENO</b>	+PREFVERR+PREFPSNOV+PREFPSEXIS+PREFPP+L+E		21 392	4 247 m³	5,0 /m³	36,00 ha	50,00 ha	25,6 m³						mar						
					♦ Céréales	13,30 ha	40,00 ha	20,9 m³						mar	avr					
					♦ Autres									mar						juil

Types de produits :  
A= litière accumulée, F= fumier compact, M= fumier mou, L= lisier, P= purin, S= fientes sèches, H= fientes humides, B= boues, E= autres effluents

4 - Descriptif des ouvrages de stockage

Stockage (1)	Capacités										
	Existant		Forfait (3) Rf	Réglem ICPE (3) Ric	(4)	Agronomique			Requise Min. (3) Rm	Projet	
	Totale Et	Utile (2) Eu				Totale	Utile	écart (5) fosse nc.		Totale Pt	Utile Pu
FUMIERE Fumière couv. avec 2 murs	208 m <sup>2</sup>			112 m <sup>2</sup>	✓	118 m <sup>2</sup>			118 m <sup>2</sup>		
FOSSENOV (+FOSSEEXIS+PREFIA+PREFP) Fosse en géomembrane non couverte	4 991 m <sup>3</sup>	3 625 m <sup>3</sup>		1 642 m <sup>3</sup>	✓	4 149 m <sup>3</sup>	3 253 m <sup>3</sup>		3 253 m <sup>3</sup>		
<b>Totaux Fumières</b>	208m <sup>2</sup>			112m <sup>2</sup>		118m <sup>2</sup>			118m <sup>2</sup>		
<b>Fosses</b>	4 991m <sup>3</sup>	3 625m <sup>3</sup>		1 642m <sup>3</sup>			3 253m <sup>3</sup>		3 253m <sup>3</sup>		

(1) Les ouvrages entre parenthèses sont uniquement transférés, jamais épandus. Si transfert en continu, la capacité agronomique n'est qu'indicative et correspond à environ 15j de stockage.  
 (2) Lorsque la capacité existante des fosses transférée est limitée à leur capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réelle)  
 (3) Fosse : capacité utile  
 (4) Le calcul de la capacité agronomique n'a pu être mené que sur ceux qui sont cochés.  
 (5) Fosse non couverte : écart dû à la pluie sur fosse, entre le volume annuel stocké et les quantités épandues.  
 (R) Stocke uniquement des fumiers compacts pailleux : fréquence de curage => capacité exigée = capacité réglementaire  
 Le PA Nitrates autorise le recours à un calcul individuel des capacités agronomiques de stockage pour justifier de capacités de stockage inférieures aux capacités forfaitaires.  
 L'exploitant doit alors être en mesure de fournir toutes les preuves justifiant de l'exactitude du calcul effectué et de son adéquation avec le fonctionnement de l'exploitation.

228

229

PCAE (projet)

Projet réalisé chez : EARL LES TROIS CHÊNES  
par : Sylvain CODARINI

4 - DETAIL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone B

Station météo : Plaine de Niort-Biroux

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/franchage	Type de produit	Mode d'alimentation	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m <sup>2</sup> volières de chair, m <sup>2</sup> eaux souillées, m <sup>2</sup> silo	Correction /place/mois	Durée réglementaire	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacités(s) utiles de référence et corrigées par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur l'aire de vie	% Répartition lit ou égroutage	% Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de fûtler	Capacité utile réglementaire
<b>PREFFPCNOV Préfosse caillibotis</b>																		
598 m <sup>2</sup> utiles, HT = 1,55 m, HG = 0,40 m																		
ENGRNQ	Caillibotis intégral conduite en 2-3 bandes simultanées			L	ABI	PC b 30-118kg	+0,00065 m <sup>3</sup> (poids d'entrée)	520	7,5			0,68 m <sup>3</sup>						356,1 m <sup>3</sup>
<b>PREFFSEXIS Préfosse caillibotis</b>																		
200 m <sup>2</sup> utiles, HT = 1,55 m, HG = 0,40 m																		
PSEXIS	Caillibotis intégral conduite en bande unique			L	Aseche	PS b 8-30kg	-0,00065 m <sup>3</sup> (poids de sortie)	360	7,5			0,54 m <sup>3</sup>						192,6 m <sup>3</sup>
<b>PREFFPSNOV Préfosse caillibotis</b>																		
188 m <sup>2</sup> utiles, HT = 0,75 m, HG = 0,40 m																		
PSNOV	Caillibotis intégral conduite en 2-3 bandes simultanées			L	Aseche	PS b 8-30kg	-0,00065 m <sup>3</sup> (poids de sortie)	960	7,5			0,54 m <sup>3</sup>						513,7 m <sup>3</sup>
FOSSEEE	Fosse en géomembrane non couverte			TFR														-328,8 m <sup>3</sup>
<b>PREFFPCEXIS Préfosse caillibotis</b>																		
1 180 m <sup>2</sup> utiles, HT = 1,55 m, HG = 0,40 m																		
ENGREX	Caillibotis intégral			L	ABI	PC b 30-118kg	+0,00065 m <sup>3</sup> (poids d'entrée)	1 440	7,5			0,68 m <sup>3</sup>						986,2 m <sup>3</sup>
<b>FOSSEEXIS Fosse en géomembrane non couverte</b>																		
788 m <sup>2</sup> utiles, HT = 2,00 m, HG = 0,40 m																		
MATERM	Cases indiv - caillibotis conduite en bande unique			L		TMa b		8	7,5			4,05 m <sup>3</sup>						32,4 m <sup>3</sup>
MATERE	Cases indiv - caillibotis conduite en 2-3 bandes simultanées			L		TMa b		40	7,5			4,05 m <sup>3</sup>						162,0 m <sup>3</sup>
GESTEX	Case complète couverte - litière raclée conduite en 2-3 bandes	3,71fj		P		TcG b	65 ==> 120,0		7,5			0,62 m <sup>3</sup>						74,4 m <sup>3</sup>



**PCAE (projet)**

Projet réalisé chez : EARL LES TROIS CHÈNES  
par : Sylvain CODARINI

**4 - DETAIL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone B**

Station météo : Plaine de Nîort-Brioux

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/racage	Type de produit	Mode d'alimentation	Correction /place/mois	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m <sup>2</sup> volières de chair, m <sup>2</sup> eaux souillées, m <sup>2</sup> silo	Durée réglementaire < temps présence <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod lit. acc.	Capacités(s) utiles de référence et corrigée par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur aire de vie	% Répartition in ou égroutage	% Selon poids, âge, aliment, production	Selon la hauteur de fumier	Capacité utile réglementaire
GESTPR	Case complète couverte - litière raclée conduite en 2-3 bandes	1,8 tffj	P	P	TcG b	56 => 80,0	TcG b	7,5	0,62 m <sup>2</sup>									49,6 m <sup>2</sup>
PREFPS	Préfosse caillébotis		TFR	TFR											+64%			+328,8 m <sup>2</sup>
PREFVE	Préfosse caillébotis		TFR	TFR											+86%			+75,7 m <sup>2</sup>
PREFIA	Préfosse caillébotis		TFR	TFR											+74%			+25,0 m <sup>2</sup>
FOSEEN	Fosse en géomembrane non couverte			Trop plein														-166,7 m <sup>2</sup>
<p><b>PREFVER Préfosse caillébotis</b> 16 m<sup>2</sup> utiles, HT = 0,70 m, HG = 0,40 m</p>																		
<p><input type="checkbox"/> Concerné par le projet <input type="checkbox"/> Réalisé dans le cadre du PMPOA1</p>																		
VERRAT	Caillébotis intégral		L	L	TaS b	24 => 29,6	TaS b	7,5	(hors référentiel)									79,9 m <sup>2</sup>
VERRAT	Caillébotis intégral		L	L	TQa b	6 => 7,4	TQa b	7,5	(hors référentiel)									0,0 m <sup>2</sup>
VERRAT	Caillébotis intégral		L	L	Vit b	3	Vit b	7,5	2,70 m <sup>2</sup>									8,1 m <sup>2</sup>
FOSSEEF	Fosse en géomembrane non couverte			TFR														-75,7 m <sup>2</sup>
<p><b>FUMIERE Fumière couv. avec 2 murs</b> 208 m<sup>2</sup></p>																		
<p><input type="checkbox"/> Concerné par le projet <input type="checkbox"/> Réalisé dans le cadre du PMPOA1</p>																		
GESTEX	Case complète couverte - litière raclée conduite en 2-3 bandes	3,7 tffj	FC	FC	TcG b	65 => 120,0	TcG b	7,0	0,53 m <sup>2</sup>									0,93 1,3 / 1,4
GESTPR	Case complète couverte - litière raclée conduite en 2-3 bandes	1,8 tffj	FC	FC	TcG b	56 => 80,0	TcG b	7,0	0,53 m <sup>2</sup>									0,93 1,3 / 1,4
<p><b>Capacité utile forfaitaire</b> 144,1 m<sup>2</sup></p>																		

230

231

**PCAE (projet)**

Projet réalisé chez : EARL LES TROIS CHÊNES  
par : Sylvain CODARINI

**4 - DETAIL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone B**

Station météo : Plaine de Niort-Broux

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périorité de curage/rafage	Type de produit	Mode d'alimentation	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m <sup>2</sup> volières de chair, m <sup>2</sup> eaux souillées, m <sup>3</sup> silo	Durée réglementaire	Durée réglementaire < temps présence >	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit acc.	Capacités) utiles) de référence et corrigée par animal (hors référentiel)	% Répartition standard référence	% Répartition sur l'aire de vie	% Répartition in ou éoutage	% Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de fûtier	Capacité utile réglementaire		
	QUARAIN	Cases collect - litière acc - gestantes conduite en bande unique	2,7 2t/3m		FTCa	ABI	TQa b	10	2,0				(hors référentiel)						16,0 m <sup>3</sup>		
<b>PREFIA Préfosse caillibotés</b>																					
<b>9 m<sup>3</sup> utiles, HT = 0,60 m, HG = 0,40 m</b>																					
	BLOC IA	Caillibotés intégral conduite en bande unique			L		TaS b	9	7,5				2,70 m <sup>3</sup>						24,3 m <sup>3</sup>		
						ABI	TQa b	14	7,5				0,68 m <sup>3</sup>						9,5 m <sup>3</sup>		
	FOSSEEE	Fosse en géomembrane non couverte			TFR												-74%		-25,0 m <sup>3</sup>		
<b>FOSSENOV Fosse en géomembrane non couverte</b>																					
<b>655 m<sup>3</sup> utiles, HT = 2,00 m, HG = 0,40 m</b>																					
	FOSSEEE	Fosse en géomembrane non couverte			Trop plein														339,3 m <sup>3</sup>		
																		<b>Capacité utile forfaitaire</b>		<b>172,6 m<sup>3</sup></b>	
																		<b>Dont pluie</b>		<b>+166,7 m<sup>3</sup></b>	

Concerné par le projet  
 Réalisé dans le cadre du PMPOA1

Concerné par le projet  
 Réalisé dans le cadre du PMPOA1

# PCAE (projet) - CAPACITE DE STOCKAGE, Dimensionnement

Projet réalisé chez : EARL LES TROIS CHÊNES  
par : Sylvain CODARINI

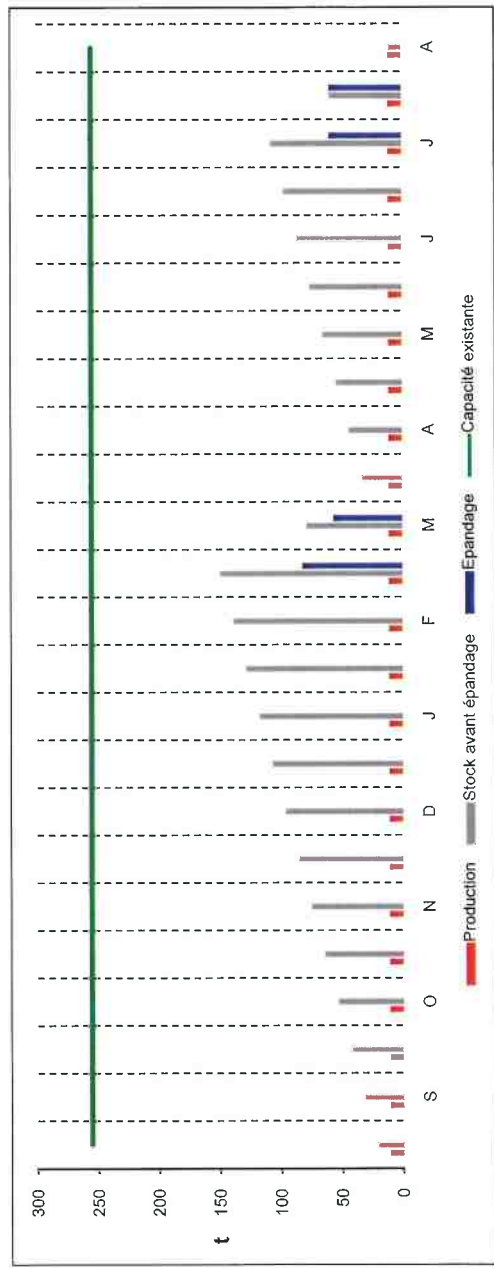
## 4 - Détail FUMIERE, Fumière couv. avec 2 murs

Teneur indicative moyenne 5,5 kgN/t

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Totaux/an
• Entrées (t)	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	257
• Sorties (t)													
Transferts													
Exp. non épanoui							82	57				59	257
Epanouage							82	57				59	257
Total													
• Dimensionnement (tonnes)													
Point zéro	-17	-6	5	16	26	37	48	58	69	80	91	20	-26
stock fin	21	32	43	54	64	75	86	96	107	118	129	139	144
av. épanouage													
• Equivalents "temps plein"													
Production													21 t /mois
Capacité de stockage 4 mois													78 m²
Capacité de stockage 6 mois													107 m²

21 t /mois  
78 m²  
107 m²

• Capacité agronomique	118 m²
Capacité en tonnes	145 t
• Capacité existante	208 m²
• A créer	0 m²
• Capacité du projet	0 m²



232





235

**PCAE (projet) - CAPACITE AGRONOMIQUE, Productions**

Projet réalisé chez : EARL LES TROIS CHÊNES  
par : Sylvain CODARINI

**4 - Détail FOSSENOV, Fosse en géomembrane non couverte**

• regroupe FOSSEXIS+PREFIA+PREFCPEXIS+PREFCPCNOV+PREFFSEFIS+PREFFPSNOV+PREFVERR (gestion commune)

Pluie à stocker sur surfaces non couvertes autres que fosses

0,493 m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>/an

m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>/mois

Production			0,025	0,053	0,074	0,084	0,070	0,040	0,027	0,032	0,030	0,021	0,020	0,018
Produit	Quantités													
origine	type	m <sup>3</sup> /mois	m <sup>3</sup> /an											
MATERNOV	L	51,8m <sup>3</sup>	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
8 TMa b														
MATEREX	L	259,2m <sup>3</sup>	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8
40 TMa b														
GESTEX	P	64,4m <sup>3</sup>	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
65 TcG b														
GESTPROJ	P	55,4m <sup>3</sup>	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
56 TcG b														
BLOC IA	L	54,0m <sup>3</sup>	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
9 TaS b, 14 TQa b														
ENGREXIS	L	1566,4m <sup>3</sup>	65,3	65,3	65,3	65,3	65,3	65,3	65,3	65,3	65,3	65,3	65,3	65,3
1440 PC b														
ENGRNOV	L	565,7m <sup>3</sup>	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6
520 PC b														
PSEXIS	L	310,4m <sup>3</sup>	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9
360 PS b														
PSNOV	L	827,7m <sup>3</sup>	34,5	34,5	34,5	34,5	34,5	34,5	34,5	34,5	34,5	34,5	34,5	34,5
960 PS b														
VERRAT	L	103,7m <sup>3</sup>	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3
24 TaS b, 6 TQa b														
VERRAT2	L	13,0m <sup>3</sup>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
3 Vt b														

# PCAE (projet) - CAPACITE AGRONOMIQUE, Epannage

Projet réalisé chez : EARL LES TROIS CHÊNES  
par : Sylvain CODARINI

## 4 - Détail FUMIERE, Fumière couv. avec 2 murs

Culture	Surface	Pressions d'épandage : t/ha - [kgN/ha]												Totaux /an				
		Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août					
1. Mais grain	5,40 ha							15,0 [83]										81 t
4. Colza Hiver	9,80 ha														6,0 [33]		6,0 [33]	118 t
5. Tournesol	3,50 ha							16,0 [88]										56 t

237

**PCAE (projet) - CAPACITE AGRONOMIQUE, Epannage**

Projet réalisé chez : EARL LES TROIS CHÊNES  
par : Sylvain CODARINI

**4 - Détail FOSSENOV, Fosse en géomembrane non couverte**

• regroupe FOSSEEXIS+PREFIA+PREFPCEXIS+PREFPNOV+PREFPSEXIS+PREFPNOV+PREFVERR (gestion commune)

Culture	Surface	Pressions d'épandage : m³/ha - [kgN/ha]												Totaux /an			
		Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août				
1. Maïs grain	5,40 ha																135 m³
2. Blé tendre	24,00 ha																840 m³
3. Orge hiver / escourgeon	12,00 ha																360 m³
4. Colza Hiver	9,80 ha													10,0	10,0	[55]	196 m³
5. Tournesol	3,50 ha										15,0	[74]					53 m³
6. Tournesol	15,00 ha										11,0	11,0	[54]	[55]			330 m³
7. Maïs grain	25,00 ha										32,0	[157]					800 m³
8. Colza Hiver	5,00 ha													12,5	12,5	[69]	125 m³
9. Colza Hiver	10,00 ha													13,0	13,0	[72]	260 m³
10. Tournesol	10,00 ha										15,0	[74]					150 m³
11. Blé dur	10,00 ha										20,0	[98]					200 m³
12. Blé tendre	10,00 ha										20,0	[98]					200 m³
13. Blé dur	10,00 ha										20,0	[98]					200 m³
14. Blé tendre	10,00 ha										20,0	[98]					200 m³
15. Blé tendre	10,00 ha										20,0	[98]					200 m³



**Annexe 5. DONNÉES SUR LES ALIMENTS  
BIPHASE**

Nom tiers
EARL les 3 Chênes

Produit	Libellé primaire produit	Phosphore total%	
		MAT %	Phosphore total%
croissance	EKIP PASO BE 2 4	15,49	0,46
finition	EKIP PASO BE 4 4	13,86	0,43
2ème âge	EKIP CALIWIN 2.8	17,61	0,52
1er âge	EKIP CESAR TECH 1	16,9	0,56
péri mise bas	EKIP NATIVITAL FAR	13,51	0,52
allaitante	EKIP S GUSTILAC 4	16,09	0,47
gestante	EKIP S GESTICRISTAL FAR	13	0,45

## **Annexe 6. CONVENTIONS D'ÉPANDAGE**

## CONVENTION D'ÉPANDAGE

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage par épandage, il est convenu entre

M. EARL LES TROIS CHENES

Adresse Grande loup 19170 Secondignie / Belle

désigné ci-après « producteur d'effluent », d'une part

et

M. LANTIER François

Adresse La garde 19170 Secondignie / Belle

désigné ci-après « agriculteur bénéficiaire », d'autre part

ce qui suit :

### Article 1 : engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de liquide pur correspondant à 753,2 U d'azote et 1,523 U de phosphore (calculées sur la base des références CORPEN) en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète un bon de livraison qui est annexé à son cahier de fertilisation.

### Article 2 – Engagement de l'agriculteur-bénéficiaire (receveur des effluents)

L'utilisateur atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation (annexe 2) sont suffisantes compte tenu du cheptel autorisé (annexe 1) et des quantités d'effluents d'élevage importées, pour respecter le principe d'équilibre de la fertilisation.

L'utilisateur s'engage à valoriser annuellement la quantité d'effluents mentionnée dans l'article 1, sur tout ou partie des surfaces de terres épandables répertoriées et figurant au plan d'épandage du producteur.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur). L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.

### Article 3 - Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou du récépissé de déclaration de l'installation classée du producteur.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

### Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...) l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception. Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture.

### Article 5 – Résiliation

Avant son terme normal (article 3), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

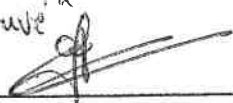
La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des deux parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

Fait à Secondignie, le 9 février 2021

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le producteur d'effluent

lu et approuvé



L'agriculteur bénéficiaire

Lu et approuvé



## CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION DU BÉNÉFICIAIRE

### Annexe 1 : Cheptel\*

### Annexe 2 : Cultures\*\*

\* signaler l'effectif déclaré ou autorisé s'il est supérieur à l'effectif présent

\*\* indiquer le rendement moyen des 5 dernières années en retirant la meilleure et la moins bonne

Nombre de places	Sur paille	Sur lisier	Durée pâturage		Cultures De vente	Surface (ha)	Rendement (t ou q)
Vaches laitières					Blé améliorant	12	40q
Vaches allaitantes					Orge de dur	16,5	65q
Génisses 0-1 an					Avoine de dur	27,5	43q
Génisses 1-2 ans					Maïs Grain	15	19q
Génisses > 2 ans					Colza	18,5	33q
Bovin viande 0-1 an (brouillards...)					Légumineuse		
Bovin viande 1-2 ans (taurillons...)					Autre (préciser) :		
Bovin mâle > 2 ans (Bœufs, taureau...)					Pomme de terre	14,5	19q
Volaille :							
Autre (préciser) :					<b>Cultures Fourragères</b>	<b>surface</b>	<b>Rendement (t ou q)</b>
					Maïs ensilage		
					Prairies temp.	h	
					Prairies perm.	1 Ha	
					Autre (préciser) :		
					Gel envt.		

### Annexe 3 : autres importations

Nom ..... ; type ..... quantités ..... ; kgN ..... kgP2O5 .....

Nom ..... ; type ..... quantités ..... ; kgN ..... kgP2O5 .....

## CONVENTION D'ÉPANDAGE

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage par épandage, il est convenu entre

M. MARC LES TROIS CHÈVRES

Adresse GRATZELoup, route SECONDAIRE SUR BELLE

désigné ci-après « producteur d'effluent », d'une part

et

M. DRECHON Philippe

Adresse BENAY, route SECONDAIRE SUR BELLE

désigné ci-après « agriculteur bénéficiaire », d'autre part

ce qui suit :

### Article 1 : engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de liquide pur, correspondant à 5100 U d'azote et 3074 U de phosphore (calculées sur la base des références CORPEN) en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète un bon de livraison qui est annexé à son cahier de fertilisation.

### Article 2 – Engagement de l'agriculteur-bénéficiaire (receveur des effluents)

L'utilisateur atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation (annexe 2) sont suffisantes compte tenu du cheptel autorisé (annexe 1) et des quantités d'effluents d'élevage importées, pour respecter le principe d'équilibre de la fertilisation.

L'utilisateur s'engage à valoriser annuellement la quantité d'effluents mentionnée dans l'article 1, sur tout ou partie des surfaces de terres épandables répertoriées et figurant au plan d'épandage du producteur.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur). L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.

### Article 3 - Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou du récépissé de déclaration de l'installation classée du producteur.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

### Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...) l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception. Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture.

### Article 5 – Résiliation

Avant son terme normal (article 3), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

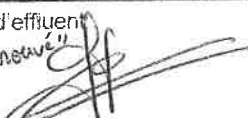
La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des deux parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

Fait à Gratzeloup, le 09.02.2021

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le producteur d'effluent

" lu et approuvé "



L'agriculteur bénéficiaire

lu et approuvé



## CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION DU BÉNÉFICIAIRE

### Annexe 1 : Cheptel\*

### Annexe 2 : Cultures\*\*

\* signaler l'effectif déclaré ou autorisé s'il est supérieur à l'effectif présent

\*\* indiquer le rendement moyen des 5 dernières années en retirant la meilleure et la moins bonne

Nombre de places	Sur paille	Sur lisier	Durée pâturage		Cultures De vente	Surface (ha)	Rendement (t ou q)
Vaches laitières					Blé	14	63
Vaches allaitantes					Orge	8	55
Génisses 0-1 an					Avoine Lim	8	10
Génisses 1-2 ans					Maïs Grain	38	80
Génisses > 2 ans					Colza	8	25
Bovin viande 0-1 an (breutards...)					Légumineuse		
Bovin viande 1-2 ans (tourillons...)					Autre (préciser): Blé dur	22	55
Bovin mâle > 2 ans (Bœufs, taureau...)					Pois	9	30
Volaille :					Tourmesol	9	18
					Cultures Fourragères	surface	Rendement (t ou q)
Autre (préciser) :					Maïs ensilage		
					Prairies temp.	6,5	h.T.
					Prairies perm.		
					Autre (préciser) :		
					Gel envt.		

### Annexe 3 : autres importations

Nom GAZE la Vallée ; type Fumure Caprin quantités 1830 kgN 1560 kgP2O5

Nom ..... ; type ..... quantités ..... kgN ..... kgP2O5

## CONVENTION D'ÉPANDAGE

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage par épandage, il est convenu entre

M. EARL LES TROIS CHENES

Adresse Gnatteloup 79170 SECONDIGNÉ/BELLE

désigné ci-après « producteur d'effluent », d'une part

et

M. SCEA LE BERNISSEAU

Adresse L'Impasse de l'Épandage 79300 LES FOSSÉS

désigné ci-après « agriculteur bénéficiaire », d'autre part

ce qui suit :

### Article 1 : engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de liquide pur, correspondant à 4200 U d'azote et 2520 U de phosphore (calculées sur la base des références CORPEN) en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète un bon de livraison qui est annexé à son cahier de fertilisation.

### Article 2 – Engagement de l'agriculteur-bénéficiaire (receveur des effluents)

L'utilisateur atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation (annexe 2) sont suffisantes compte tenu du cheptel autorisé (annexe 1) et des quantités d'effluents d'élevage importées, pour respecter le principe d'équilibre de la fertilisation.

L'utilisateur s'engage à valoriser annuellement la quantité d'effluents mentionnée dans l'article 1, sur tout ou partie des surfaces de terres épandables répertoriées et figurant au plan d'épandage du producteur.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur). L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.

### Article 3 - Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou du récépissé de déclaration de l'installation classée du producteur.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

### Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...) l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception. Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture.

### Article 5 – Résiliation

Avant son terme normal (article 3), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

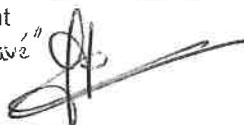
La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des deux parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

Fait à Secoudigné, le 07.01.2021

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le producteur d'effluent

« lu et approuvé »



L'agriculteur bénéficiaire

« lu et approuvé »





## CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION DU BÉNÉFICIAIRE

### Annexe 1 : Cheptel \*

### Annexe 2 : Cultures\*\*

\* signaler l'effectif déclaré ou autorisé s'il est supérieur à l'effectif présent

\*\* indiquer le rendement moyen des 5 dernières années en retirant la meilleure et la moins bonne

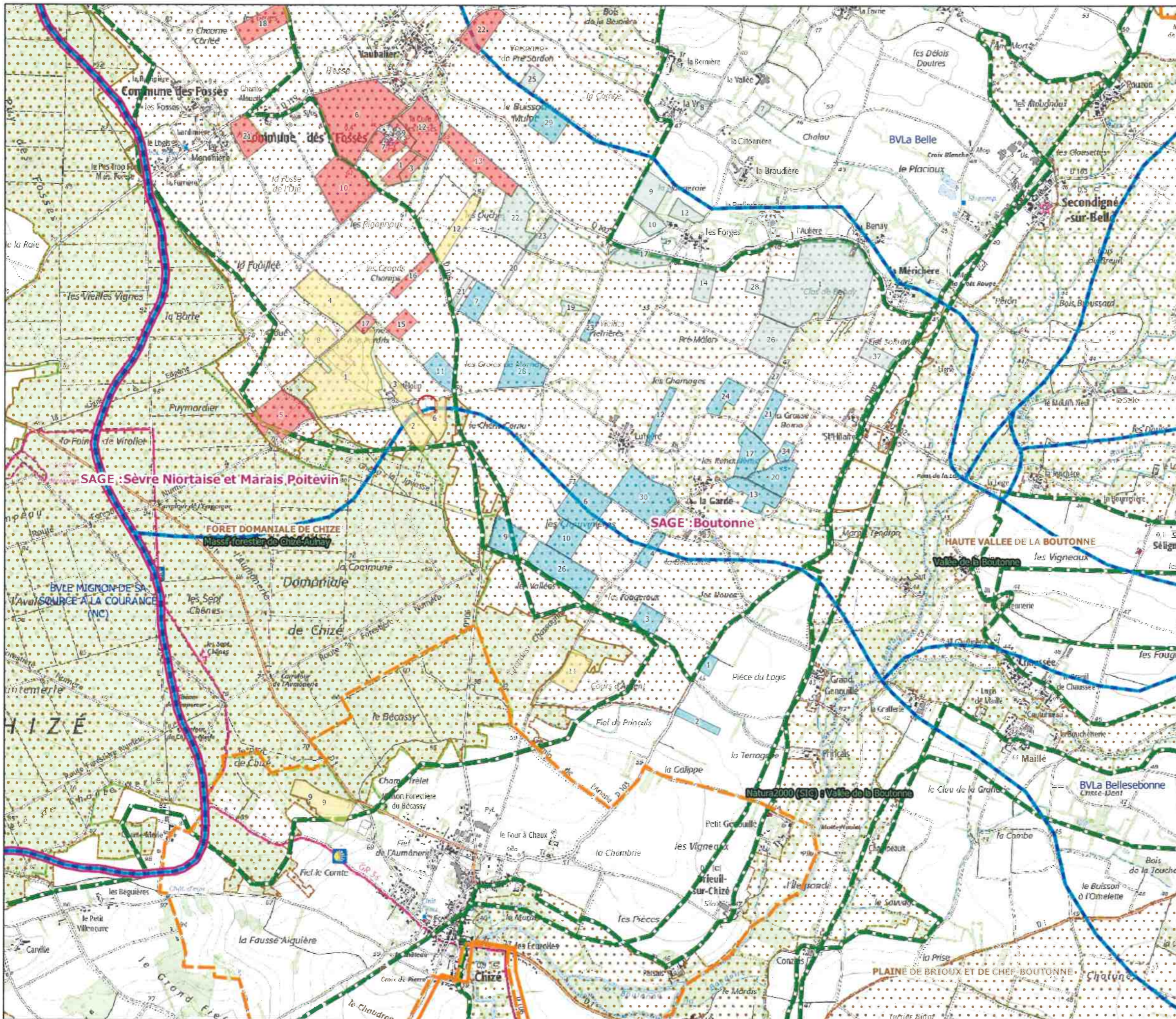
Nombre de places	Sur paille	Sur lisier	Durée pâturage		Cultures De vente	Surface (ha)	Rendement (t ou q)
Vaches laitières					Blé	35	70
Vaches allaitantes					Orge	9	60
Génisses 0-1 an					Avoine		
Génisses 1-2 ans					Maïs Grain		
Génisses > 2 ans					Colza	12	3.8
Bovin viande 0-1 an (broutards...)					Légumineuse		
Bovin viande 1-2 ans (taurillons...)					Autre (préciser) : Pois	8	3.8
Bovin mâle > 2 ans (Bœufs, taureau...)					TOURNE-SOL	14	1.8
Volaille :							
Autre (préciser) :					<i>Cultures Fourragères</i>	<i>surface</i>	<i>Rendement (t ou q)</i>
					Maïs ensilage		
					Prairies temp.		
					Prairies perm.	5.51	
					Autre (préciser) :		
					Gel envt.	0.48	

### Annexe 3 : autres importations

Nom ..... ; type .....quantités ..... ;kgN .....kgP2O5

Nom ..... ; type .....quantités ..... ;kgN .....kgP2O5

**Annexe 7. PLAN D'ÉPANDAGE (CARTOGRAPHIE,  
LISTES PARCELLAIRES)**



LEGENDE

Plots exploités par :

- EARL LES TROIS CHENES
- DROCHON Philippe
- SCEA LE BERNUSSEAU
- LANTIER FRANCOIS

Zonage nature et paysage

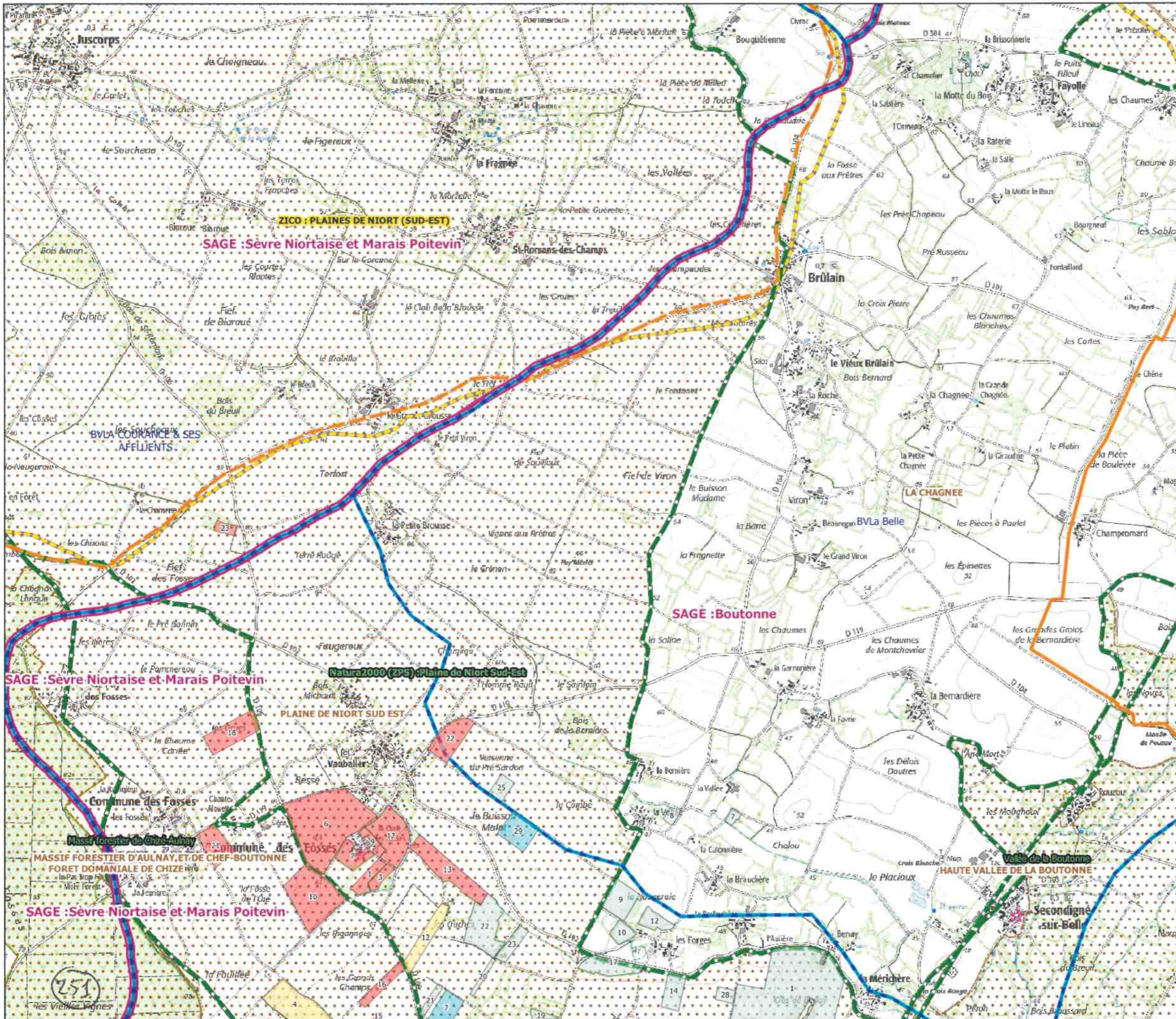
- Bassins versants
- Natura2000
- ZNIEFF

Captage 79

- Périmètre de protection éloigné
- Périmètre de protection rapproché

sites\_exploitations

**Cooperl**  
GROUPEMENT  
D'ÉLEVEURS



LEGENDE

Ilots exploités par :

- EARL LES TROIS CHENES
- DROCHON Philippe
- SCEA LE BERNUSSEAU
- LANTIER FRANCOIS

Zonage nature et paysage

- Bassins versants
- ZICO
- Natura2000
- ZNIEFF
- Périmètre de protection éloigné
- Périmètre de protection rapproché

Captage 79

- Périmètre de protection éloigné
- Périmètre de protection rapproché

sites\_exploitations